

**AVIS PUBLIC****ENTRÉE EN VIGUEUR****RÈGLEMENT 327**

**RÈGLEMENT REG-327 ordonnant des travaux municipaux sur la rue Tisserand, entre le boulevard de Rome et la piste cyclable, et décrétant un emprunt de 634 000 \$**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de sa séance du 12 mai 2015, le conseil de la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-327.

Le règlement REG-327 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 22 juin 2015.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Brossard, ce 1<sup>er</sup> jour de juillet 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.